

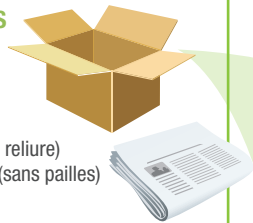
# DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## BAC VERT


### MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC

- ✓ **PAPIERS ET CARTONS PROPRES**
  - Journaux, circulaires et revues
  - Feuilles de papier et enveloppes
  - Sacs de papier
  - Boîtes et emballages en carton
  - Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
  - Cartons de lait, de crème et de jus (sans pailles)
- ✓ **PLASTIQUES**
  - Tous les contenants et couvercles portant les numéros :  

  - Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)
- ✓ **MÉTAL**
  - Boîtes de conserve
  - Canettes
  - Assiettes d'aluminium
  - Cintres (regrouper en paquets)
  - Tuyaux et chaudières
- ✓ **VERRE**
  - Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



### ✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles de gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

## BAC NOIR

### ✗ MATIÈRES REFUSÉES

Seuls les déchets ultimes (qui n'ont aucun potentiel de recyclage ou de valorisation) devraient se retrouver dans le bac noir.

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles de gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, résidus de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

## BAC BRUN

### MATIÈRES ORGANIQUES EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

- ✓ **RÉSIDUS ALIMENTAIRES**  
comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table
  - Nourriture (cuite, crue, avariée)
  - Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
  - Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marc et filtre)
  - Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
  - Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux
- ✓ **PAPIER ET CARTON SOUILLÉS**
  - Assiettes ou verres de carton souillé, carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
  - Essuie-tout, papier mouchoirs et serviettes de table souillées
- ✓ **RÉSIDUS VERTS**
  - Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
  - Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, plantes d'intérieur
- ✓ **AUTRES MATIÈRES**
  - Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
  - Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

### ✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenus, charpie de sècheuse et feuilles de sèche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, renouée japonaise, phragmite, salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège

## RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES **ne seront pas vidés** et les matières à l'extérieur des bacs **ne seront pas ramassées**.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES **seulement** peuvent être apportés à l'écocentre.

### CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement. Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

### QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

### COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, **avec un espace d'au moins 60 centimètres autour de chaque bac**, et **LES POIGNÉES ET LES ROUES DEVRONT POINTER VERS LA MAISON** afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

### DISPOSITION DES FEUILLES MORTES

Apporter vos sacs de feuilles mortes au garage municipal entre le 8 et le 14 octobre 2018.

### EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

# CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

RIVE OUEST DU LAC LABELLE

2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS

la Belle

NOTRE TERRITOIRE  
NOUS LE AVENIR

MRC DES  
LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU  
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR  
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM  
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ  
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3380 POSTE 5532

TRAINDEVIEDURABLE.com

# CALENDRIER DES COLLECTES 2018 - LABELLE

## RIVE OUEST DU LAC LABELLE

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30	31				25	26	27	28				29	30	31					26	27	28	29	30	31	

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14	15	7	8	9	10	11	12	13
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21	22	14	15	16	17	18	19	20
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	21	22	23	24	25	26	27
25	26	27	28	29	30	31	29	30						30							28	29	30	31			


  

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30								30	31					

### LÉGENDE

 MATIÈRES RECYCLABLES

 DÉCHETS

 DÉPÔT R.D.D.  
Au garage municipal, 8565 boul. Curé-Labelle  
**Horaires été**  
Mai à septembre : 8h à 12h (1<sup>er</sup> samedi du mois)  
**Horaires d'hiver**  
Octobre à avril : 8h à 12h (1<sup>er</sup> vendredi du mois)

### SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 882 tonnes de déchets domestiques et 289 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité!

### UN PROBLÈME ?

Pour un problème de collecte contactez le 819-681-3380 #5532  
Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez le 819-681-3371 #5001.

## éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE  
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

-  **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)\***  
Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.  
*\* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD*
-  **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**  
Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, bains, éviers, toilettes, etc.
-  **APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**  
Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.
-  **MEUBLES**  
Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)
-  **OBJETS DIVERS**  
BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.
-  **RÉSIDUS VERTS**  
ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.  
Feuilles mortes, tiges et brindilles.
-  **MATIÈRES RECYCLABLES**  
Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.
-  **PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**  
Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

### CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.  
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité ou

[TRAINDEVIEDURBLE.com](http://TRAINDEVIEDURBLE.com)

## éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES,  
ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

**HORAIRE**  
(Sujet à changement)

### LA MINERVE

Garage municipal, 75, chemin La Minerve

20 janvier - 3 et 17 février - 3, 17 et 31 mars -  
6, 13, 20, et 27 octobre - 10 et 24 novembre - 8 décembre 2018 :  
Ouvert de 8h30 à 14h

7 avril au 29 septembre 2018 :  
Ouvert tous les mercredis de 8h30 à 14h et les samedis de 8h30 à 16h

19 janvier - 2 et 16 février - 2 et 16 mars 2019 :  
Ouvert tous les samedis de 8h30 à 14h

### ÉCOCENTRE DE LA RIDR

688 chemin Parc Industriel de Rivière-Rouge

LUNDI AU VENDREDI : 8h30 à 17h00  
1-2-3 janvier 2018, 25-26 décembre 2018  
et 1-2-3 janvier 2019 : Fermé

## COLLECTE DE GROS REBUTS



La municipalité de Labelle n'offre plus la collecte des gros rebuts. Il est possible d'apporter les gros rebuts directement à la RIDR.

Pour plus d'informations, contacter la Municipalité au 819-681-3371 poste 5001.

## ATTENTION

SEULS LES ITEMS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS :

(à mettre au chemin la veille de la collecte seulement)

-  **MEUBLES DE MAISON OU DE JARDIN**  
Table, chaise, divan, matelas, sommier, lit, bureau, bibliothèque, desserte et étagère.
-  **ÉLECTROMÉNAGERS SANS HALOCARBURES**  
Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau.

Tout le reste doit être apporté à l'écocentre (voir encadré *écocentre*).